

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 140/2020

Objet : Adhésion à  
l'association du Bassin  
Rhodanien

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de ROGNONAS : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

M. le Vice-Président délégué aux Déchets expose que l'annexe « prévention et gestion des déchets » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) définit notamment des bassins de vie en vue d'assurer une gestion de proximité des déchets. La Communauté d'Agglomération Terre de Provence appartient au bassin rhodanien couvrant le département de Vaucluse et les trois EPCI du Pays d'Arles. Le SRADDET prévoit que les déchets doivent être éliminés au sein du bassin de vie dans lequel ils ont été générés.

A l'heure actuelle, les ordures ménagères de la communauté d'agglomération sont traitées à l'usine de valorisation énergétique de Vedène, les déchets recyclables sont quant à eux traités par le groupe

Paprec à Lansargues ou à Nîmes. Les centres de tri de Paprec sont par ailleurs les extensions de consignes de tri (pots de yaourt, barquettes...).

Les collectivités ayant mis en place les extensions de consignes de tri, comme la communauté d'agglomération avec la mise en place de la collecte de proximité, sont donc dépendantes d'un seul centre de tri situé à une distance importante du quai de transfert.

Les collectivités locales en charge des compétences « collecte » et « traitement » des déchets ménagers du Département du Vaucluse et ses territoires limitrophes, ainsi que leurs EPCI membres, se sont réunis en une association loi 1901, laquelle a pour objet l'étude des voies et moyens sur les nouveaux enjeux de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Vaucluse et de ses environs.

L'objectif est d'étudier ensemble les moyens d'assurer, tout en les conciliant :

- respect des obligations légales et réglementaires en matière de protection de l'environnement,
- poursuite des objectifs de réduction et de valorisation des déchets
- et maîtrise des dépenses publiques.

L'objectif de cette association est donc de créer un espace de dialogue et de réflexion autour de de 5 groupes de travail :

- centre de tri, collecte sélective / emballages
- valorisation des déchets d'activités économiques – encombrants
- unités de traitement : biodéchets
- prévention des déchets : tarification incitative
- groupement de commande – observatoire des marchés

La commission déchets, réunie le 22 octobre dernier s'est prononcée favorablement à l'adhésion de la communauté d'agglomération à cette association, ainsi que le bureau lors de sa réunion du 5 novembre 2020.

Il est en conséquence proposé au conseil communautaire d'approuver l'adhésion de Terre de Provence à l'association du Bassin Rhodanien.

Au vu de l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Terre de Provence à l'association du Bassin Rhodanien.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

